

Séance Plénière
30 juin 2025

AMENDEMENT - Engager une rénovation d'ampleur du parc social d'Alsace Habitat

Rapport N° CD-2025-3-8-5
N° applicatif 12704

Exposé sommaire - La situation du parc social d'Alsace Habitat se dégrade grandement en raison de la vétusté de certains ensembles immobiliers. C'est le cas à Schiltigheim, à l'Elsau, au Port du Rhin, à Soufflenheim. **Le parc social d'Alsace Habitat relève d'une logique à deux vitesses.** Certains logements sociaux à Strasbourg, notamment, vont bénéficier du programme de rénovation urbaine quand d'autres nécessitent des travaux de rénovation qui permettraient d'abaisser le niveau des charges énergétiques. Les logements sont pour certains des passoires thermiques, ou ne répondent pas aux règles de conformité en matière de logement décent, voire sont insalubres, en raison de problèmes d'isolation et d'absence d'entretien régulier. En outre, les espaces communs de certains logements se sont fortement détériorés. Cette dégradation n'est pas du fait des locataires, mais du fait du système à deux vitesses d'Alsace Habitat en matière de rénovation de logements sociaux.

Les locataires de logements sociaux ont des droits, dont celui d'être logé.es dans des logements qui obéissent aux critères de surface et de performance énergétique minimales, où le risque pour leur sécurité et leur santé est absent, où les animaux nuisibles et les parasites sont traités, où certains équipements sont mis à disposition. Or, ce n'est malheureusement pas le cas pour un grand nombre de logements sociaux du parc d'Alsace Habitat. Ainsi, cet amendement prévoit la mise en œuvre d'un plan global de rénovation du parc social d'Alsace Habitat.

Le financement de ce plan de rénovation sera assuré par la réorientation des dépenses prévues pour l'habitat dans la décision modificative, ainsi que par le gel (relativement indolore) d'une partie des dépenses prévues pour les infrastructures nouvelles dont le budget 2025 s'élève à 39 millions d'euros.

Amendement

AJOUTER (page 17) après : "Habitat : +2,1 M€ pour honorer les dossiers de subventions de rénovation de l'habitat privé dans le cadre de la délégation des aides à la pierre

LES MOTS SUIVANTS :

et pour financer une partie de la rénovation du parc social d'Alsace Habitat, qui fait l'objet d'un plan global d'ampleur.

Amendement déposé par **Madame Fleur Laronze** pour le collectif des élu.es écologistes et communiste.

